

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2026

COMPTE-RENDU

Présents : David AYMAR, François DANEMANS, Emmanuel BILLOT, Christophe CAMBRAYE, Benoît ESPEYSSE, Laura GLEYAL, Ludivine IGNASIAK, Aurore JOURNOUX, Stéphanie LACIPIERE, Marthe LAVAISIERE, Jean-Luc LAVIGNE, Monique LAVIGNE, Julien LISSAC, Stéphanie NUGOU, Antoine PUECH, Carole PUECH, Jérémy VAISSIERE, Françoise VIGIER.

Absents excusés :

Représentés : Aurore JOURNOUX représentée par Benoit ESPEYSSE, Benoit VOREUX représenté par Christophe CAMBRAYE.

Secrétaire de Séance : Christophe CAMBRAYE

La séance débute à 20h32.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MAI 2026

Monsieur le Maire demande à chaque conseiller s'il a des commentaires à formuler sur le compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 13 mai 2026. En l'absence de commentaires, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

1- Election des délégués pour les élections sénatoriales 2026 (DE_39_2026).

Le conseil municipal s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la mairie de Mourjou, commune de PUYCAPEL, le 05 juin 2026 à 20 heures 30.

Vu l'arrêté n° 2026-543 du 27 mai 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Composition du bureau électoral

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Mme IGNASIAK Ludivine et LAVIGNE Monique, Mme GLEYAL Laura et M. VAISSIERE Jérémy. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Election des Délégués

Les candidatures enregistrées : 6

Monsieur le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 19
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 19
- majorité absolue : 10

Ont obtenu :

BILLOT Emmanuel : 18 voix
ESPEYSSE Benoit : 18 voix

LAVIGNE Jean-Luc : 17 voix
CAMBRAYE Christophe : 17 voix
VOREUX Benoit : 16 voix
DANEMANS François : 4 voix
IGNASIAK Ludivine : 1 voix
LACIPIERE Monique : 1 voix
PUECH Carole : 1 voix

BILLOT Emmanuel ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

ESPEYSSE Benoit ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

LAVIGNE Jean-Luc ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

CAMBRAYE Christophe ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

VOREUX Benoit ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

Election des Suppléants

Les candidatures enregistrées : 4

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 19
- bulletins blancs ou nuls : 2
- suffrages exprimés : 17
- majorité absolue : 9

Ont obtenu :

PUECH Carole : 15 voix
VIGIER Françoise : 15 voix
JOURNOUX Aurore : 15 voix
IGNASIAK Ludivine : 4 voix

PUECH Carole ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue en qualité de suppléante pour les élections sénatoriales.

VIGIER Françoise ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue en qualité de suppléante pour les élections sénatoriales.

JOURNOUX Aurore ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue en qualité de suppléante pour les élections sénatoriales.

2- Décision modificative de crédits n°1 – Budget général 2026 (DE_40_2026).

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après des budgets de l'exercice 2026, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT :

		DEPENSES	RECETTES
002	Résultat de fonctionnement reporté		-77 346,72
012 - 64111	Rémunération principal titulaires	-28 760,00 €	
65 - 65888	Charges diverses de gestion courante	-586,72 €	
023	Virement à la section d'investissement	-48 000,00	
TOTAL :		-77 346,75 €	-77 346,72 €

INVESTISSEMENT :

		DEPENSES	RECETTES
52 - 2313	Projet legs Ouillade	- 48 000,00 €	
021	Virement de la section de fonctionnement		- 48 000,00 €
TOTAL :		- 48 000,00 €	- 48 000,00 €

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ce virement de crédits.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents décide :

- **D'APPROUVER** la décision modificative n°1 telle que présentée.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

3- Modification de l'extinction nocturne partielle de l'éclairage public – Annule et remplace la délibération n°DE-2022-68 du 16 septembre 2022 (DE_41_2026).

Monsieur le Maire rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergies.

Une réflexion a ainsi été engagée par le conseil municipal sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne partielle de l'éclairage public. Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

Les modalités de fonctionnement de l'éclairage public relèvent du pouvoir de police du Maire, qui dispose de la faculté de prendre à ce titre des mesures de limitation du fonctionnement, compatibles avec la sécurité des usagers de la voirie, le bon écoulement du trafic et la protection des biens et des personnes.

Cette démarche doit par ailleurs être accompagnée d'une information de la population et d'une signalisation spécifique. En période de fêtes ou d'événements particuliers, l'éclairage public pourra être maintenu tout ou partie de la nuit.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 12 voix pour, 5 abstentions et 2 voix contre, décide :

- **D'INTERROMPRE** l'éclairage public de mi-septembre à mi-juin de 23 heures à 6 heures,
- **DE MAINTENIR** l'éclairage public nocturne de mi-juin à mi-septembre.
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire à prendre les arrêtés précisant les modalités d'application de cette mesure, les lieux concernés, les horaires de coupures, ainsi que les mesures d'information de la population et d'adaptation de la signalisation.

QUESTIONS DIVERSES

Voirie

Monsieur Benoit ESPEYSSE indique que deux devis sont proposés pour l'entretien des routes. Après échange avec les membres, le devis de l'entreprise Colas semble être le plus avantageux avec un montant de 36 883 € contre 46 000 € pour l'entreprise Caumon.

Madame Marthe LAVAISIERE demande que les devis soient envoyés par mail aux conseillers.

Commission jeunesse et école

Madame Françoise VIGIER indique qu'un projet est en cours pour la jeunesse et les écoles, le prix de ce projet est d'environ 3 800 euros. Un dossier de demande de subvention doit être déposé avant le 20 juillet 2026.

Projet nouvelle école

Monsieur Emmanuel BILLOT indique que les négociations ont recommencés. La commune est dans l'attente du retour de Cantal Ingenierie et Territoire (CIT).

Bâtiment Proxiel

Monsieur Emmanuel BILLOT invite les élus à engager une réflexion sur le devenir du bâtiment de l'entreprise Proxiel et sur les éventuelles opportunités qu'il pourrait représenter pour la commune. Il rappelle que ce bâtiment était auparavant à la commune.

Association sportive du Haut-Célé

Monsieur Christophe CAMBRAYE indique que l'association sportive du Haut-Célé est en sommeil, en conséquence la subvention attribuée par la commune pour l'année 2026 est suspendue.

Fête des potirons 2026

Monsieur Emmanuel BILLOT précise que l'organisation de la fête des potirons sera menée par l'APE de Puycapei en collaboration avec les associations de la commune souhaitant y participer ainsi que la mairie.

Auberge de Mourjou

Monsieur Emmanuel BILLOT indique que l'état des lieux de sortie s'est déroulé le 1^{er} juin 2026, la caution a été retenue et les climatisations ont été laissées sur place.

Syndicat des eaux du Pays de Maurs et Rives d'Olt

Monsieur Benoit ESPEYSSE donne pour information la composition du bureau. Cette information est disponible en mairie ou auprès du Syndicat directement.

Prochain Conseil municipal

Monsieur Emmanuel BILLOT indique que le prochain Conseil municipal aura lieu le vendredi 10 juillet à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 23h12.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

